

Paris, le 10 novembre 2015

Environnement

Les Maires : cheville ouvrière de l'acte II de la COP 21

Mardi 10 novembre, dans les locaux de l'AMIF, Stéphane Beaudet a dévoilé les résultats de l'enquête « Les Maires d'Ile-de-France et la COP 21 », qui souligne l'investissement des élus franciliens dans la lutte contre le changement climatique. Quels que soient les domaines - rénovation thermique des bâtiments, urbanisme, gestion durable de l'énergie, des déchets - les élus locaux innoveront, tout en sollicitant davantage de moyens pour mener à bien leurs projets, arguant que l'échelon local est le plus adapté pour mener ces actions.

Au cours d'une séance de travail spéciale qui se tiendra lors du 20^{ème} Salon des Maires d'Ile-de-France, les édiles travailleront ensemble sur la manière dont pourront être appliquées au niveau local les mesures adoptées lors de la COP 21 à partir d'un livre blanc sur la « Transition écologique des communes ».

Les Maires, promoteurs du développement durable au niveau local

Premier constat, 100% des Maires franciliens ont déjà adopté des mesures pour lutter contre le changement climatique et espèrent élargir leurs domaines d'interventions d'ici à 2020. De la gestion économe de l'énergie dans les bâtiments et espaces publics jusqu'à la celle des déchets, en passant par le développement des transports doux et la réintroduction de la nature et de la biodiversité dans la ville, les Maires sont porteurs de projets novateurs. Ils restent néanmoins contraints par le contexte budgétaire actuel. C'est pourquoi, 78,9% d'entre eux affirment que l'Etat ne peut encourager les communes qu'en subventionnant des politiques d'aménagement éco-responsable. Symboliquement, ce taux passe à 4,2% pour ce qui est de développer de nouveaux outils législatifs contraignants.

Les Maires engagés dans la rédaction d'un livre blanc sur la « Transition écologique des communes »

L'enquête révèle également que 41,4% des Maires interrogés s'attendent à ce que la COP 21 débouche sur un accord international contraignant. Si tel est le cas, leurs connaissances du terrain au niveau local et leurs savoir-faire devront être mobilisés pour appliquer les mesures sur lesquelles les Etats se sont engagés. Ainsi, les Maires franciliens se sont accordés sur la rédaction d'un livre blanc où seront répertoriées les différentes méthodes pour assurer la transition écologique des communes. Les élus locaux pourront s'appuyer sur un ensemble de bonnes pratiques déjà mis en place sur le territoire francilien et que l'AMIF a pu recenser.

Contact presse :

Florian Bachelet
fbachelet@amif.asso.fr - 07 62 40 00 06

Léonard Gallot
leonard@agenceraoul.com - 07 88 02 31 60